



**DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SAINTE-CROIX
SÉANCE DU DIMANCHE 22 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mars à douze heures zéro minutes, les membres du Conseil Municipal proclamé élus à la suite des récentes élections municipales du 15 mars 2026, légalement convoqué par l'envoi d'une convocation adressée par voie dématérialisée le seize janvier deux mille vingt-six par le Maire sortant, s'est réuni à la mairie.

Étaient présents :

Jean-Marc BALARAN, Christine ROIG, Didier BOURG, Nicolas BLATGÉ, Allison PLAS, Pascal TAUPIAC, Flavie PIRON, Frédéric ORGUEIL, Nathalie CALMELS, Claire ASTOR, Sylvain MASSIÉ.

Absents excusés : Néant

Secrétaire de séance : Claire ASTOR

Membres en exercice	Membres présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de votants
11	11	0	11

N° 2026-04-02

5.1.2

Création des postes d'Adjoints au Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-2.
Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 3 Adjoints au Maire maximum.
Il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour de 2 Adjoints au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** la création de deux postes d'Adjoints au Maire pour la commune.

Fait et délibéré à Sainte-Croix, le 22 mars 2026

Le Maire,

Jean-Marc BALARAN

Le Secrétaire de séance

Claire ASTOR